

ACTUALITÉS

L'Institut du chrysotile poursuit deux militants français

MARC THIBODEAU

PARIS — L'Institut du chrysotile, un organisme québécois qui regroupe des représentants de l'industrie de l'amiante, des syndicats et des gouvernements, a porté plainte en diffamation contre deux dirigeants de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA), une importante association française.

L'Institut leur reproche de l'avoir qualifié sur son site internet, d'«organe très actif de propagande et de corruption». Dans une mise en demeure adressée à l'ANDEVA en novembre 2007, un

avocat suisse mandaté par l'Institut, Pascal Dévaud, souligne que ces propos sont «inacceptables» et «sans fondement».

Il souligne que la mission de son client est de «s'assurer sur des bases scientifiques» que le chrysotile puisse être et soit «utilisé de façon responsable et sécuritaire».

Faute d'obtenir le retrait des propos litigieux, l'Institut a porté plainte auprès de la justice française. Le président de l'ANDEVA, François Desrioux, et l'un des membres de la direction à l'origine du texte litigieux, Marc Hindry, ont été convoqués par

un juge d'instruction au cours de l'été. Ils sont aujourd'hui mis en examen et risquent, en théorie, une peine d'emprisonnement ou, plus probablement, une amende.

Loin de battre en retraite, l'ANDEVA considère cette poursuite comme une «tentative d'intimidation» musclée du «lobby de l'amiante». Il maintient ses écrits, toujours accessibles sur son site internet. «Nous n'avons pas l'intention d'enlever le passage dont il est question parce que nous considérons qu'il ne s'agit pas du tout de diffamation», a souligné hier M. Hindry.

L'Institut québécois défend l'idée que le chrysotile est une fibre d'amiante beaucoup moins toxique que celles de la famille des amphiboles et qu'elle peut être utilisée de manière sécuritaire.

«Leurs affirmations sont contredites par toute la littérature scientifique sérieuse», accuse M. Hindry, qui reproche à l'Institut de diffuser des travaux manquant de rigueur pour soutenir son point de vue.

L'Organisation mondiale de la santé, souligne-t-il, ne fait pas de distinction entre les différentes fibres d'amiante et considère qu'elles provoquent toutes le

cancer chez l'homme. Ses experts estiment que plus de 90 000 personnes meurent chaque année de maladies imputables à une exposition professionnelle à l'amiante.

La France interdit l'usage du produit sous toutes ses formes, à l'instar d'une quarantaine de pays. Le Canada refuse de faire la même chose pour protéger des emplois au Québec, accuse l'ANDEVA.

Le président de l'Institut du chrysotile, Clément Godbout, nie qu'il cherche à intimider les détracteurs du chrysotile en recourant aux tribunaux français. «Ils ont parfaitement le droit d'être en désaccord avec nos positions. Mais ils n'ont pas le droit d'utiliser des propos diffamatoires», a-t-il déclaré vendredi à *La Presse* après avoir suggéré que la procédure juridique suivait son cours indépendamment de la volonté de son organisation.